



## **Analyse de l'évolution de la politique du handicap du Collège de la COCOF** **Législature 2009-2014**

### **Etat des lieux du GAMP et réponses du Collège – Août 2011**

Dans une note rédigée au mois de février 2011 à l'intention du Collège de la COCOF, nous avons examiné la politique du handicap de la COCOF à partir de l'accord de gouvernement 2009-2014 et des Déclarations de Politique Générale (DPG) du Collège de 2009 et 2010. Nous avons transmis la note au Ministre Président Christos Doukeridis ainsi qu'à la Ministre Evelyne Huytebroeck en charge de la politique des personnes handicapées, qui nous ont répondu par courrier le 31 mai 2011.

Dans la présente note, nous rajoutons les réponses du Collège à nos constats et nos revendications plus particulièrement pour ce qui concerne le handicap de grande dépendance.

### **Sujets présents dans l'Accord de Gouvernement 2009-2014**

#### **1. Droits des personnes handicapées**

##### **Les engagements de l'accord de gouvernement :**

1. Mettre en œuvre la Convention des Nations Unies et dans ce cadre, contribuer à l'inclusion sociale des personnes handicapées par des actions d'information et de sensibilisation.
2. Œuvrer pour que l'intégration, la participation, l'accueil, l'aide, l'accompagnement des personnes handicapées se traduise dans chaque politique menée en tant que souci global du gouvernement.
3. Développer une politique transversale du handicap (logement, intégration professionnelle, accessibilité, enseignement, accueil de la petite enfance, soins INAMI, soutien aux aidants proches, ...) par le biais d'accords de coopération entre les différents niveaux de l'Etat, et notamment la Région Bruxelloise, la Communauté Française et l'Etat fédéral, afin de garantir l'inclusion.

##### **Nous constatons que les DPG ne se réfèrent pas spécifiquement à la Convention et que :**

1. Aucune priorité n'a été formellement donnée au changement de paradigme (droit à l'inclusion) établi par la Convention. La consultation de la société civile prévue par la Convention n'a pas eu lieu et se limite aux seuls organes mis en place par le politique.
2. En-dehors de la compétence du handicap, nous ne connaissons aucune mesure visant la personne en situation de handicap dans les autres politiques du Collège.
3. Les DPG ne mentionnent aucune mesure de politique transversale dans les secteurs concernés : accueil de la petite enfance (ONE), enseignement (intégration scolaire), logement, soins de santé, accessibilité,... A notre connaissance, les passerelles intersectorielles, si elles existent, ne sont pas régulièrement exploitées.

##### **Les réponses du Collège à nos constats :**

1. L'implémentation de la Convention est prévue dans le cadre du futur décret inclusion. La partie COCOF du rapport pour l'ONU a été rédigée et présentée pour avis au Conseil Consultatif. Dans le cadre du rapport national, une consultation du secteur associatif est prévue à l'initiative de COORMULTI. Projet Sisahm : mise en place avec des auto-représentants de l'asbl « Vous et Moi » d'un plan d'action de sensibilisation. Disponibilité de soutien du Cabinet pour que le monde associatif participe au rapport ONU.
2. Décret COCOF du 9 juillet 2010 : Lutte contre la discrimination.
3. Il y a une politique transversale : Collaboration avec ONE, aide à la jeunesse, logement (mise en place du GT Droit au logement, collaboration avec l'ANLH pour l'adaptation des logements), emplois, formation professionnelle.



**Le GAMP**  
**Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places**  
**pour personnes handicapées de grande dépendance**

**Nos revendications :**

- Que les DPG mentionnent le respect des droits fondamentaux de toutes les personnes handicapées et s'engagent à organiser des actions régulières de sensibilisation.
- Que le Collège organise à Bruxelles la large consultation prévue par la Convention (les sections personnes handicapées des Conseils Consultatifs bruxellois ne représentent pas la totalité du secteur du handicap ni de la société civile).
- Que la participation des personnes handicapées, ou de leurs représentants lorsqu'elles sont en situation de grande dépendance, soit augmentée significativement conformément à la Convention des Nations Unies et sur base du modèle canadien pour les avis et décisions les concernant.
- Que le Collège rende publique l'information sur le décret du 09/07/10 (inconnu pour la plupart des citoyens), de même que les moyens concrets pour lutter contre la discrimination et les sanctions prévues.
- Que le Collège établisse dès maintenant un « Plan inclusion » planifiant de manière globale et transversale l'inclusion des personnes handicapées car l'inclusion est l'affaire de tous !

## **2. Évaluation des besoins et de l'offre**

**Les engagements de l'accord de gouvernement :**

1. Poursuivre les travaux de l'Observatoire et la collecte d'informations sur les besoins des personnes handicapées.
2. Prioriser les travaux sur la grande dépendance.
3. Prioriser les travaux sur les personnes vieillissantes.
4. Réfléchir à la formation des équipes éducatives en matière de grande dépendance.

**Nous constatons que les deux DPG confirment ces engagements et que :**

1. Les études réalisées à ce jour dans le cadre de l'Observatoire donnent une vision partielle de la situation et ne sont pas exploitées dans le cadre d'une planification des réponses aux besoins.
2. Les travaux sur la grande dépendance (Interface, liste « grande dépendance », études) ne font pas état de données suffisantes et précises en termes de nombre de personnes concernées ni de leurs besoins.
3. Les travaux sur le vieillissement n'ont pas encore abouti dans de mesures concrètes.
4. La réflexion sur la formation des équipes à la grande dépendance n'a pas abouti. Aucune formation des services concernés en première ligne (services répit, institutions) n'a pour l'heure été mise en place.

**Les réponses du Collège à nos constats :**

1. Les études associatives de l'Observatoires se poursuivent. Hors Observatoire, les études Autisme et ETA sont clôturées. Développement du cadastre Acces-Log par l'ANLH.
2. L'Interface a permis une remontée des informations inconnues auparavant. La liste GD évolue. L'analyse des situations individuelles permet de mieux adapter les réponses.
3. L'étude sur le vieillissement se clôture.
4. Une étude sur la formation des équipes est en voie d'attribution.

**Nos revendications pour la grande dépendance :**

- Que le Collège mette en place un « Plan grande dépendance » assurant entre autres un réel cadastre des personnes en situation de grande dépendance et de leurs besoins afin de permettre une meilleure priorisation des politiques et une planification indispensable de l'ouverture et/ou de la transformation de services. Les mesures actuelles ne sont pas suffisantes !



### **3. Création de places d'accueil pour personnes handicapées et prioritairement pour la grande dépendance**

#### **Les engagements de l'accord de gouvernement :**

1. Augmenter l'offre d'accueil et de répit pour les personnes en grande dépendance.
2. Finaliser les projets d'infrastructure Coupole de l'Autisme, HOPPA et Farra pour 113 places destinés à la grande dépendance, et leur accorder prioritairement les agréments.
3. Poursuivre la réflexion sur la prise en charge de la grande dépendance et solliciter à cet effet toutes les instances pouvant y contribuer.
4. Obtenir de la Région bruxelloise et du Fédéral des moyens complémentaires en matière d'infrastructures collectives.
5. Mettre en place un mécanisme relatif aux opportunités de places et permettre un accès plus équitable et plus transparent en matière d'accueil dans les institutions, notamment via l'Interface Grande Dépendance.

#### **Nous constatons que les DPG confirment les engagements en matière d'augmentation progressive de l'offre de places et de répit et que :**

1. L'offre de répit a été augmentée en 2009 et en 2010, mais elle est réduite en 2011 : 3 projets se sont arrêtés (SAPHAM, La Vague, La Famille) et il n'y a pas eu de nouvel appel à projet pour l'année 2011. En outre :
  - a. Certains projets en cours restent dans une situation précaire (AFrAHM, La Braise) et ne sont pas encore pérennisés.
  - b. Globalement, l'offre de répit pour les personnes de la liste « grande dépendance » sans solution reste limitée (voir « Etat des lieux de l'asbl Les Briques du GAMP ») et ne satisfait les besoins que de manière partielle et pour un nombre limité de familles.
  - c. L'accueil d'urgence n'est pas développé.
  - d. Il n'y a pas de service de répit spécifiquement destiné aux personnes de grande dépendance atteintes d'autisme et/ou troubles du comportement, alors que cette population est plus particulièrement touchée par le phénomène de l'exclusion.
2. Les projets d'infrastructure ont progressé mais les travaux n'ont pas encore démarré. HOPPA et Coupole de l'Autisme attendent l'arrêté d'application du décret « infrastructures » et la mise en place du financement alternatif.
3. La réflexion autour de la grande dépendance a peu progressé et ne s'est pas étendue à d'autres instances.
4. Il n'y a pas de moyens complémentaires attribués aux infrastructures collectives venant de la Région ou du Fédéral.
5. L'Interface Grande Dépendance n'intervient pas dans l'attribution des places en institution ni dans la recherche de solutions, qu'elles soient institutionnelles ou alternatives. Les familles doivent continuer à se débrouiller seules ou avec l'aide de bénévoles.

#### **Les réponses du Collège à nos constats :**

1. Tableau présenté au GAMP lors du sit-in de mars : 104 places de catégorie C entre 2004 et 2011 – tous centres et âges confondus. Bien que des services de répit se soient arrêtés, les autres se poursuivent et la perte d'offre a été compensée. Ces services seront pérennisés par de nouveaux agréments et modifications d'agrément. Le SUSa est reconnu avec mission de support aux situations critiques, ce qui permet d'offrir du répit à des personnes autistes.
2. Les cahiers des charges pour la construction et le financement des projets sont rédigés et prêts au lancement des procédures de marché public. Bien que les décisions finales nécessitent l'adoption du nouvel arrêté, les projets ne sont pas pour autant ralentis.
3. Une réflexion sur la formation va se mettre en marche (Orchis).
4. Le projet du Méridien est en cours. Un GT Droit au logement est en place (CIM Social-Santé) pour monter des projets de logement pour personnes précarisées dont les personnes handicapées.



**Le GAMP**  
**Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places**  
**pour personnes handicapées de grande dépendance**

5. L'Interface dans le cadre des services de répit et des Conventions prioritaires. Phare et Interface soutiennent et orientent les familles. La gestion de la liste centralisée sera évaluée dans le cadre du futur décret inclusion. On a exploré des pistes dans le cadre d'autres entités.

**Nos revendications pour la grande dépendance :**

- Que le Collège augmente l'offre pour l'accueil de la grande dépendance dans l'attente de l'opérationnalisation des projets en cours. Seules 36 personnes adultes de grande dépendance ont trouvé une place en accueil de jour et/ou de nuit depuis 2007.<sup>1</sup>
- Que soit créés de nouveaux services de répit en-dehors du cadre des services d'accompagnement existants, et plus particulièrement une structure de court séjour et répit destinée aux personnes avec autisme et troubles du comportement.
- Que le financement du fonctionnement des projets en cours soit assuré lorsqu'ils seront opérationnels et que des nouveaux projets d'infrastructure soient concrètement mis en place avec le concours des entités fédérées, le Méridien ayant déjà été accordé en 2007...
- Que les formations des équipes éducatives à la grande dépendance soient organisées dans les plus brefs délais et indépendamment de la future étude sur les formations à donner.
- Que l'Interface GD soit renforcée afin de pouvoir assumer le rôle qui lui a été confié par arrêté.

#### **4. Vie sociale des personnes handicapées**

**Les engagements de l'accord de gouvernement :**

1. Favoriser le logement inclusif.
2. Déployer les prises en charge légères et le logement accompagné.
3. Etudier la création de petites structures de vie, avec l'apport des services généralistes en collaboration avec les services d'accompagnement.
4. Augmenter l'offre de logement adapté.

**Nous constatons que les DPG ne se réfèrent pas à ces questions et que :**

1. Aucune mesure n'a été mise en place pour le logement inclusif.
2. Nous ne connaissons pas les chiffres au sujet des prises en charge légères et des logements accompagnés, ce qui ne nous permet pas d'évaluer les politiques menées.
3. Aucune avancée n'est à enregistrer pour la création de logements en petites structures de vie (pas d'accords de principe octroyés aux projets porteurs). Notre expérience ne confirme aucune collaboration systématique entre services d'accompagnement et services généralistes.
4. L'offre de logement adapté n'a pas pour l'heure été augmentée.

**Les réponses du Collège à nos constats :**

1. Déploiement de l'offre via les services d'accompagnement, formation des aides familiales, facilitation des aménagements des logements, mise en commun entre secteur du logement, de l'accompagnement et de l'aide à domicile.
2. 6 places en prise en charge légère, 28 places en logement accompagné et possibilité de 7 places supplémentaires pour un total de 35 places.
3. Petites structures : agrément de l'Arche et des Bolets. Possibilités d'une nouvelle structuration dans le nouveau décret.
4. Le Plan logement régional prévoit des quotas de logements sociaux adaptés, le cahier spécial des charges prévoit que 75% de logement soient accessibles, 20% adaptables et 5% adaptés, dont 0.6 logements AVJ. Collaboration avec la SDRB.

<sup>1</sup> Voir « Avancées et perspectives du GAMP-

[http://www.gamp.be/wpcontent/uploads/2011/07/GAMP\\_avancees\\_perspectives\\_mai\\_2011.doc](http://www.gamp.be/wpcontent/uploads/2011/07/GAMP_avancees_perspectives_mai_2011.doc)



**Le GAMP**  
**Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places**  
**pour personnes handicapées de grande dépendance**

**Nos revendications pour la grande dépendance :**

- Que les petites structures soient favorisées aussi pour les personnes handicapées de grande dépendance, sur le modèle des expériences en Hollande ( [www.arduin.nl](http://www.arduin.nl) ).
- Que les projets de petites structures en cours soient tous subsidiés.
- Que les familles ayant un enfant lourdement handicapé soient prioritaires dans l'attribution des logements.

**5. Développer l'emploi des personnes handicapées**

**Les engagements de l'accord de gouvernement :**

1. Soutenir les ETA face à la crise financière par différentes mesures dont le soutien à l'obtention de nouveaux marchés, y compris les marchés publics.
2. Soutenir les travailleurs vieillissants par différents moyens dont des structures de maintien.
3. Développer des nouvelles « cellules d'adaptation » pour l'entrée en ETA.
4. Sensibiliser et informer les employeurs du milieu ordinaire.
5. Adopter le projet d'arrêté relatif à l'emploi dans les services du Collège de la COCOF.

**Nous constatons que les DPG confirment le soutien aux ETA et que :**

1. Le plan de relance mentionné dans les DPG n'est pas encore opérationnel.
2. L'étude et le projet pilote pour le maintien au travail des travailleurs vieillissants n'a pas abouti en des actions spécifiques, et notamment il n'y a pas de refinancement du fonds de sécurité d'existence pour le paiement de prépensions.
3. A notre connaissance, il n'y pas de création de nouvelles cellules d'adaptation.
4. Pour ce qui est du travail en milieu ordinaire, nous ne connaissons pas l'évolution de la situation en matière de sensibilisation et d'information.
5. L'arrêté relatif à l'emploi dans les services de la COCOF est actuellement bloqué.

**Les réponses du Collège à nos constats :**

1. Les mesures soutenant les ETA ont déjà été prises en 2009 et pérennisées en 2010. Des mesures complémentaires sont à l'étude pour 2011.
2. L'étude sur le vieillissement des travailleurs en ETA est clôturée et publiée. Un projet pilote est en cours pour la préparation à la pension. Des mesures « bien-être au travail » sont prévues dans les accords non marchands. Des réflexions sont en cours pour stimuler le plan tandem.
3. Cellules d'adaptation pour l'entrée en ETA : le projet FSE est en cours (4 projets pour 20 ETP). On prévoit une négociation pour la financement de nouveaux projets en 2012.
4. Des fiches emploi ont été publiées en 2010. Collaboration avec la consultation sociale d'Actiris. Informations sur les interventions possibles de Phare sur les sites Wheelit et autravail.be. Participation à diverses bourses d'emploi. Informations données aux écoles d'enseignement spécialisé ou autres partenaires.
5. le ministre Cerexhe est à la manœuvre. Une étude est en cours pour connaître la situation de la COCOF en matière de recrutement des personnes handicapées.

**Nos revendications pour la grande dépendance :**

- Que les personnes handicapées de grande dépendance, à défaut de pouvoir travailler, puissent bénéficier d'activités valorisantes (SCAVUS).

**6. Favoriser l'intégration scolaire**

**Les engagements de l'accord de gouvernement :**

1. Actualiser l'accord de coopération avec la Communauté Française en fonction de l'évolution législative.

**Nous constatons que les DPG ne mentionnent pas cette question et que :**

1. Il n'y a pas d'état de lieux précis, selon les types de handicap, de l'intégration scolaire en milieu ordinaire.



**Le GAMP**  
**Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places**  
**pour personnes handicapées de grande dépendance**

**Les réponses du Collège à nos constats :**

1. La Commission d'intégration est mise en place et s'est réunie 3 fois depuis 2010.

**Nos revendications :**

- Qu'un relevé précis de l'intégration scolaire par type de handicap soit effectué, comme déjà demandé.

## **7. De nouveaux décrets**

**Les engagements de l'accord de gouvernement :**

1. La mise en chantier d'un nouveau décret « inclusion » avec révision du taux d'encadrement pour la grande dépendance, mobilisation des services généraux, restructuration des services spécialisés ambulatoires, introduction d'une évaluation qualitative, transformation/reconversion de places en institution en petites unités, nouvelles formules de logements alternatifs...
2. L'adoption d'un nouveau décret « infrastructures » permettant un meilleur subventionnement et un financement alternatif.

**Nous constatons que les DPG confirment ces intentions et que :**

1. Concernant le futur « décret inclusion », une note d'intentions et une méthodologie ont été présentées aux représentants du secteur et au Parlement fin 2010, mais la consultation large du secteur n'a pas encore été entamée. Les travaux n'avancent pas rapidement, excepté par les auditions parlementaires.
2. Le décret « infrastructures » est opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, mais :
  - a. La mise en œuvre des projets HOPPA et Coupole de l'Autisme est retardée car l'arrêté d'application n'est pas encore prêt et le financement alternatif est encore à l'étude.
  - b. Pour atteindre le pourcentage de subventionnement prévu de 80% ou 90%, le montant maximum subsidiable doit correspondre au prix du marché immobilier actuel à Bruxelles (minimum 1.800 euros le m<sup>2</sup>). En-dessous de ce prix, le pourcentage annoncé ne sera pas atteint.

**Les réponses du Collège à nos constats :**

1. Une consultation de l'administration a eu lieu. Le Conseil Consultatif section personnes handicapées a remis un avis sur la note d'intention. La note a été présentée au Parlement, des auditions parlementaires sur le thème du logement inclusif ont eu lieu. Les ateliers de concertation pour le décret démarreront prochainement.
2. Le texte de l'arrêté est rédigé et connu par les associations concernées. Le projet d'arrêté est en cours.

**Nos revendications :**

- Qu'une plus large concertation du secteur du handicap et des autres secteurs sociaux soit effectuée (logement, communes, ...). L'inclusion est l'affaire de tous !
- Que les promoteurs de projet soient aidés et soutenus dans leurs démarches de construction, notamment pour ce qui concerne les emprunts de sommes qui ne sont actuellement pas garanties par la COCOF et pour la charge des intérêts supplémentaires.

## **8. Accessibilité**

**Les engagements de l'accord de gouvernement :**

1. Sensibiliser le grand public et les services à l'accessibilité par différentes interventions visant les établissements scolaires, l'accès aux loisirs, les événements ponctuels, les bureaux de vote...
2. Agréer les organismes de référence en tant que services spécialisés en matière d'accessibilité.



**Le GAMP**  
**Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places**  
**pour personnes handicapées de grande dépendance**

**Nous constatons que les deux DPG comptent agréer trois services, et que :**

1. Aucune démarche spécifique d'information et sensibilisation à l'accessibilité n'est mentionnée dans les DPG et n'a, à notre connaissance, été mise en place de manière systématique.
2. Nous ne savons pas si les services en question ont été agréés.

**Les réponses du Collège à nos constats :**

1. Sensibilisation : un « Parcours accessibilité » est à disposition de toute association. Des moyens sont attribués à des associations pour des actions accessibilité. Développement du cadastre Acces-log par l'ANLH.
2. Un GT est mis en place pour rédiger un référentiel « accessibilité ». Potentiellement, 3 associations sont en voie d'agrément.

**Nos revendications :**

- Que le GT devienne opérationnel et travaille au « référentiel accessibilité ».
- Que les associations référentes en accessibilité soient agréées.

## **9. Le transport scolaire**

**Les engagements de l'accord de gouvernement :**

1. Assurer aux enfants les meilleures conditions de transport possibles, réduire les temps de parcours et former les convoyeurs au handicap.

**Nous constatons que les deux DPG 2009 s'engagent à un état des lieux et que :**

1. Nous remarquons que les associations de parents reçoivent de nombreuses plaintes de parents dont les enfants sont exclus ou suspendus des transports scolaires à cause de troubles du comportement, souvent engendrés par la longueur des trajets et le manque de formation des convoyeurs. A notre connaissance, la situation n'a pas évolué.

**Les réponses du Collège à nos constats :**

- Des dispositions ont été prises. Participation à un groupe de travail intra-francophone (CFr, RW, COCOF)

**Nos revendications :**

- Que les travaux du GT intra-francophone visant l'amélioration du transport et la réduction du temps des trajets avancent rapidement !
- Que l'exclusion du transport scolaire soit interdite. La COCOF doit prévoir des accompagnants en suffisance dans les bus et une formation adéquate à la gestion des troubles du comportement.

## **Sujets supplémentaires abordés par les DPG**

### **10. Nouveaux agréments de services d'accompagnement**

**Les engagements des DPG :**

- La DPG 2009 fait état de modifications d'agrément pour certains services et du futur agrément d'un nouveau service d'accompagnement.

**Nous constatons que :**

- Les modifications ont eu lieu (SAPHAM, Les Tof-Services, Transition,...) et un nouveau service (Le Ricochet) a été agréé, mais celui-ci ne s'adresse pas à la grande dépendance.

**Les réponses du Collège à nos constats :** OK en conformité avec le tableau fourni. On prévoit en 2011 l'agrément d'un nouveau service.

**Nos revendications pour le handicap de grande dépendance :**

- Que le service de répit grande dépendance de La Braise soit agréé.



## **11. Guichet unique**

### **Les engagements des DPG :**

- La DPG 2009 fait état de travaux au sujet d'un guichet unique dit « voiturette ».

### **Nous constatons que :**

- Ce guichet a été mis en place au niveau fédéral.

### **Les réponses du Collège à nos constats :**

- Travail conjoint entre différentes administrations pour pallier aux manquements de remboursement de certains aides.

## **12. Information des personnes et de leurs familles**

### **Les engagements des DPG :**

- Les DPG 2009 et 2010 s'engagent à la mise à jour du site Internet de Phare et autres documents.

### **Nous constatons que :**

- Le nouveau site est en ligne mais la diffusion de documents est plutôt limitée.

### **Les réponses du Collège à nos constats :**

- Le site est opérationnel et bien accueilli. Le Journal de Phare est largement diffusé. Une campagne de sensibilisation a été effectuée auprès du secteur de la santé.

## **13. Plan tandem**

### **Les engagements des DPG :**

- La DPG 2009 s'engage à la mise en œuvre du Plan tandem visant la création d'emplois pour jeunes travailleurs au sein des institutions pour personnes handicapées de Bruxelles et la réduction du temps de travail pour certains membres du personnel plus âgés.

### **Nous constatons que :**

- La Plan Tandem a été mis en œuvre en 2010.

### **Les réponses du Collège à nos constats : OK**

## **14. Intégration de jeunes enfants handicapés dans les crèches**

### **Les engagements des DPG :**

- La DPG 2010 fait état des travaux de la commission d'organisation de l'intégration scolaire et de rencontres et réflexions avec le service Phare et l'ONE afin de soutenir l'intégration des jeunes enfants handicapés dans les crèches.

### **Nous constatons que :**

- A notre connaissance, il n'y a pas d'état de lieux de ces travaux. Quid d'un accord de coopération avec l'ONE ?

### **Les réponses du Collège à nos constats :**

- Le travail est en cours. Un projet de financement d'une recherche-action en collaboration avec l'ONE est aussi en cours.